

MAIRIE de ROYAT



DM-2025/0131

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – MAISON DE L'ENFANCE – Eclairage public – Raccordement
Venelle – ENTREPRISE ELECTRIQUE

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,

VU la proposition l'entreprise ENTREPRISE ELECTRIQUE, en date du 31/10/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir le raccordement à l'éclairage public de la Maison De l'Enfance de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'ENTREPRISE ELECTRIQUE sise 18, rue de la Gantière 63009 CLERMONT-FERRAND, est retenue pour le raccordement Eclairage Venelle pour la Maison De l'Enfance de la Ville de Royat, pour un montant de 791.34 € HT soit **1 044.00 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'ENTREPRISE ELECTRIQUE
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 14/11/2025

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

CU CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ROYAT

ECLAIRAGE PUBLIC

RACCORDEMENTS VENELLE ANGLE PASTEUR

Affaire SIEG : 99704392

Affaire Entreprise : modiffvenelle

DEVIS ESTIMATIF
en date du 31 Octobre 2025

ECLAIRAGE PUBLIC

N° Art.	Libellé	Unité	Px Unit / Coeff.	Qté / Mt	Total
14	Envoi, suivi et traitement des DT, relances éventuelles. Présentation d'un état récapitulatif des DT ainsi que le positionnement des réseaux et leur classe de précision (A, B ou C) sur le plan, prix par étude (hors travaux aérien, réalisation de massif de candélabre, fosses, remplacement de poteau à enfoncement en lieu et place qui feront l'objet d'un envoi de DT-DICT conjointes).	u	58,00	1	58,00
122	Plus-value aux articles 119, 120 et 121 pour ouverture en zone agglomérée, ou sous-sol encombré (avec accord du Mandataire du Maître d'Ouvrage).	m	10,60	6	63,60
123	Plus-value pour évacuation de déblais et remblaiement en graves concassées(0-31,5) avec compactage. Par couches de 10 cm (épaisseur arrondie à la dizaine la plus proche).	m	2,40	36	86,40
128	Fouille en technique douce (par exemple: exécutée à la main, à l'aspiratrice...) selon les prescriptions des articles 119 à 121. A utiliser pour les fouilles en zone d'incertitude classe A	m	44,00	6	264,00
129	Tronçonnage des revêtements avant réfection en enrobé, par côté.	m	3,40	4	13,60
131	Revêtement de trottoir ou chaussée, pour la largeur de fouille définie à l'article 121 - en enrobé dense, épaisseur maximale de 8 cm, y compris joint d'émulsion, soit une largeur minimale de réfection de 60 cm.	m	18,60	2	37,20
143	Fourniture et pose de tube de protection de câble en polyéthylène - Type T.P.C. (haute densité, aiguillé) Ø 63.	m	3,50	6	21,00
1088	Raccordement d'un câble d'éclairage de section unipolaire < 25mm² dans un coffret existant.	1	20,00	2	40,00
3151	Fourniture et pose d'un regard de trottoir hydraulique, avec tampon fonte - 400 x 400 classe B125	1	150,00	1	150,00

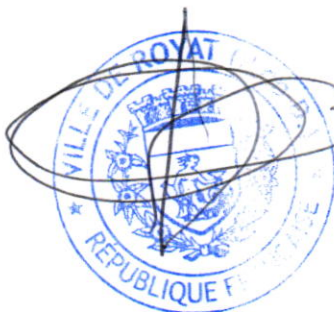
Sous-total H.T. : 733,80 €
Coefficient de Marché K= 0,990 : 726,46 €
Actualisation K= 1,123 : 815,81 €
Reconduction K= 0,970 : 791,34 €

Total H.T. pour le Chapitre : 791,34 €

V.336

**CU CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
RACCORDEMENTS VENELLE ANGLE PASTEUR
RECAPITULATIF GENERAL**

-ECLAIRAGE PUBLIC	791,34 €
Montant Total des Travaux H.T.	791,34 €
Rabais de Volume	- 0,00 €
Total	791,34 €
Honoraires et Imprévus	+ 78,66 €
Montant Total du Devis H.T.	870,00 €
T.V.A. (20.0 %)	+ 174,00 €
Montant Total T.T.C.	1 044,00 €



BON POUR ACCORD
le 03.11.2025
Paul AUBO, Maire

W. J. J. J.